

Règlement du Jeu-concours « Miraculous »

Article 1 : Organisateur(s) et partenaires

La société KING JOUET (ci-après dénommée « L'Organisateur »), Société par Actions Simplifiée au capital de 16.600.000 €uros, et dont le siège social est situé à Voiron (38500) - ZA des Blanchisseries - BP 189 et immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 347 926 719, organise du 27/08/2025 au 30/09/2025, un Jeu sans obligation d'achat « Miraculous », en partenariat avec Miraculous Corp (ci-après dénommé « Le Jeu »).

Article 2 : Modalités du Jeu

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est basé sur un principe de tirage au sort, les participants doivent répondre à la question :

Quel est le nom du super-vilain qui contrôle les émotions négatives et akumatise les habitants de Paris jusqu'à la saison 5 ?

A) Papillon

B) Mayura

C) Volpina

Réponse : A) Papillon

Modalités du jeu :

En magasin à partir du 27/08/2025 et jusqu'au 30/09/2025 :

-Scannez le QR code présent sur les affiches dédiées en magasin afin de remplir le formulaire avec vos coordonnées.

Lien vers le formulaire :

https://interview.eloquant.cloud/kingjouet/itw/answer/s/JwkkpT1STE/k/JC_Miraculous_25 Sur les

supports digitaux à partir du 27/08/2025 et jusqu'au 30/09/2025 :

-Scannez le QR code présent sur les affiches relayant le jeu concours ou sur le site Internet afin de remplir le formulaire avec vos coordonnées. Lien vers le formulaire

https://interview.eloquant.cloud/kingjouet/itw/answer/s/JwkkpT1STE/k/JC_Miraculous_25 Le Jeu

est accessible :

Dans les magasins King Jouet dès le 27/08/2025 et jusqu'au 30/09/2025.

Via le formulaire de participation mis à disposition sur le site Internet à partir du 27/08/2025 et jusqu'au 30/09/2025.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent Règlement dans son intégralité.

Article 3 : Période de validité du Jeu concours

Le Jeu se déroule du 27/08/2025 et jusqu'au 30/09/2025, date et heures de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Article 4 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), ou en Belgique ou au Luxembourg.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur et de ses sociétés a liées.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer les inscriptions qui ne respecteraient pas le Règlement, notamment tout bulletin incomplet.

Toute inscription contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre Participant ou Gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants du Jeu seront tirés au sort parmi les Participants le 01/10/2025.

Le tirage au sort permettra de désigner 11 gagnants

Les gagnants seront contactés par e-mail et disposeront d'un délai de 7 jours pour confirmer l'acceptation de leur lot. Passé ce délai, sans réponse de leur part, un nouveau tirage au sort sera réalisé pour attribuer le lot à un autre participant.

Article 6 : Lots

Description des lots :

LOT "ACTIVITES" A GAGNER :	NB DE PERSONNES/LOT :	DETAILS ET CONDITIONS (DUREE, PRESTATIONS INCLUSES, ETC...) :	VALEUR TTC
LOT N°1	1 LOT POUR 4 PERSONNES	Voyage pour 4 personnes (1 chambre) week-end à Paris (sur France Métropolitaine, Belgique et Luxembourg) Séjour à Paris, comprenant : Le vol AR en classe économique (aéroport le plus proche)/lieu de destination Paris. L'hébergement 2 nuits à l'hôtel Novotel Paris Les Halles 3* ou similaire en chambre familiale et petit-déjeuner. Les transferts aéroport de Paris / hôtel aller/retour. Une excursion d'une demi-journée des principaux sites touristiques de Paris avec un guide. Réservation obligatoire 12 semaines avant le départ minimum avec deux dates de départ envisagées, avec l'ensemble des pièces d'identité nécessaires à la réservation du voyage, par mail. Valeur environ 3400 euros - non substituable - valable dans les 10 mois à venir - hors vacances scolaires toutes zones et tous pays - . Cadeaux : LA PLUME DOREE - 1 sac à dos junior 32cm 1 compartiment rouge - Miraculous RUBIES - 1 top LadyBug + masque taille unique HACHETTE - 1 intégrale Collector de Miraculous BANDAI - 1 set de transformation LadyBug PIKA - 1 pack Tome 1 à 3 du manga Valeur 84,82 euros.	3 484,82 €
LOT N°2	1 LOT DE 5 PRODUITS	LA PLUME DOREE - 1 sac à dos junior 32cm 1 compartiment rouge - Miraculous RUBIES - 1 kit accessoires Chat Noir Taille unique HACHETTE - 1 tome Miraculous nouvelles histoires en Bibliothèque Rose BANDAI - 1 set de transformation LadyBug PIKA - 1 pack Tome 1 du manga	48,42 €
LOT N°3	1 LOT DE 5 PRODUITS	LA PLUME DOREE - 1 sac à dos junior 32cm 1 compartiment rouge - Miraculous RUBIES - 1 kit accessoires Chat Noir Taille unique HACHETTE - 1 tome Miraculous nouvelles histoires en Bibliothèque Rose BANDAI - 1 set de transformation LadyBug PIKA - 1 pack Tome 1 du manga	48,42 €
LOT N°4	1 LOT DE 5 PRODUITS	LA PLUME DOREE - 1 sac à dos junior 32cm 1 compartiment rouge - Miraculous RUBIES - 1 kit accessoires Chat Noir Taille unique HACHETTE - 1 tome Miraculous nouvelles histoires en Bibliothèque Rose BANDAI - 1 set de transformation LadyBug PIKA - 1 pack Tome 1 du manga	48,42 €
LOT N°5	1 LOT DE 5 PRODUITS	LA PLUME DOREE - 1 sac à dos junior 32cm 1 compartiment rouge - Miraculous RUBIES - 1 kit accessoires Chat Noir Taille unique HACHETTE - 1 tome Miraculous nouvelles histoires en Bibliothèque Rose BANDAI - 1 set de transformation LadyBug PIKA - 1 pack Tome 1 du manga	48,42 €
LOT N°6	1 LOT DE 5 PRODUITS	LA PLUME DOREE - 1 sac à dos junior 32cm 1 compartiment rouge - Miraculous RUBIES - 1 kit accessoires Chat Noir Taille unique HACHETTE - 1 tome Miraculous nouvelles histoires en Bibliothèque Rose BANDAI - 1 set de transformation LadyBug PIKA - 1 pack Tome 1 du manga	48,42 €
LOT N°7	1 LOT DE 5 PRODUITS	LA PLUME DOREE - 1 sac à dos junior 32cm 1 compartiment rouge - Miraculous RUBIES - 1 kit accessoires Chat Noir Taille unique HACHETTE - 1 tome Miraculous nouvelles histoires en Bibliothèque Rose BANDAI - 1 set de transformation LadyBug PIKA - 1 pack Tome 1 du manga	48,42 €
LOT N°8	1 LOT DE 5 PRODUITS	LA PLUME DOREE - 1 sac à dos junior 32cm 1 compartiment rouge - Miraculous RUBIES - 1 kit accessoires Chat Noir Taille unique HACHETTE - 1 tome Miraculous nouvelles histoires en Bibliothèque Rose BANDAI - 1 set de transformation LadyBug PIKA - 1 pack Tome 1 du manga	48,42 €
LOT N°9	1 LOT DE 5 PRODUITS	LA PLUME DOREE - 1 sac à dos junior 32cm 1 compartiment rouge - Miraculous RUBIES - 1 kit accessoires Chat Noir Taille unique HACHETTE - 1 tome Miraculous nouvelles histoires en Bibliothèque Rose BANDAI - 1 set de transformation LadyBug PIKA - 1 pack Tome 1 du manga	48,42 €
LOT N°10	1 LOT DE 5 PRODUITS	LA PLUME DOREE - 1 sac à dos junior 32cm 1 compartiment rouge - Miraculous RUBIES - 1 kit accessoires Chat Noir Taille unique HACHETTE - 1 tome Miraculous nouvelles histoires en Bibliothèque Rose BANDAI - 1 set de transformation LadyBug PIKA - 1 pack Tome 1 du manga	48,42 €
LOT N°11	1 LOT DE 4 PRODUITS	LA PLUME DOREE - 1 sac à dos junior 32cm 1 compartiment rouge - Miraculous RUBIES - 1 kit accessoires Chat Noir Taille unique HACHETTE - 1 tome Miraculous nouvelles histoires en Bibliothèque Rose PIKA - 1 pack Tome 1 du manga	29,43 €

11 lots à gagner, soit une valeur totale de 3 950,03 euros.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre leur valeur en espèces, ni remplacée par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront pas être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne pourront être réattribuées.

Article 7 : Autorisations - Données personnelles

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

King Jouet – Jeu « Miraculous » - Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex
Ou par courriel à l'adresse suivante : service-clients@king-jouet.fr ou dpo@king-jouet.fr.

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu par l'Organisateur auront pour seule finalité la gestion du Jeu, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à permettre également à l'Organisateur d'adresser aux Participants les informations nécessaires au bon déroulement du Jeu. Ces données ne seront aucunement recueillies à des fins commerciales. Elles ne seront pas conservées par l'Organisateur au-delà du délai nécessaire au traitement du Jeu.

Article 8 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des Dotations non prévues au

présent Règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

L'Organisateur se réserve un délai de deux semaines à partir de la date du tirage au sort pour expédier les dotations.